PRIX D'ABONNEMENT: 10 francs pour un an; 5 fr. 50 pour six mois; 3 francs pour trois mois.

PRIX D'INSERTION :

10 centimes la ligne.

Les titres comptent pour la

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION:

IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT, Escaliers-du-Marché 21 et 22.

OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519°).										
1862	HAUTEUR		TRE EN MIL e à 0°.	LIMÈTRES	TEMPÉ en degrés	EAU en 24 h.				
Décembre	8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum	Millimetres			
19	720,5	717,1	157,8	174,9	- 1,1	+ 6,7	0,0			

BUREAU D'ANNONCES: LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,

Palud 2 (porte à gauche), ouvert de 8 h. à midi, de 1 h. à 3 h. et de 5 h. à 8 h.

AVIS JURIDIQUES.

OBDONNANCE DE DISCESSION.

Lavaux. - Alexis CAVALLINI, Tessinois, ci-devant gypsier à Chexbres. Interventions jusqu'au 28 janvier.

MISES PUBLIQUES.

VENTE DE MAISON A PULLY.

[64] Le samedi 3 janvier 1863, à 3 heures après midi, au Prieuré, à Pully, le citoyen Victor Martin, cafetier à Lausanne, exposera vendables et sous de favorables conditions, la maison avec ses dépendances et le jardin attenant, le tout occupant une superficie de 11 perches 5 pieds, qu'il possède dans une des meilleures positions du village de Pully. - La maison a été remise à neuf récemment et produit des lors un beau revenu.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de vente au bureau du notaire Chevallaz, place St-Laurent, à

Selon le gré des amateurs, la vente pourra intervenir avant le jour de mise ci-dessus fixé.

ANNONCES DIVERSES.

[59] La Municipalité de Lausanne ouvre un concours pour la fourniture du pain aux pauvres bourgeois de la commune, pendant le 1e trimestre de l'année 1863.

Les soumissions cachetées seront reçues au greffe municipal jusqu'au vendredi 26 courant.

Lausanne, le 17 décembre 1862.

Greffe de la Municipalité.

[60] La Municipalité de Lausanne ouvre un concours pour la fourniture des médicaments aux pauvres bourgeois de la commune, pendant l'année 1863.

Les soumissions cachetées seront reçues au greffe municipal jusqu'au vendredi 26 courant.

Lausanne, le 19 décembre 1862.

Greffe de la Municipalité.

Il est ouvert un concours pour la fourniture du pain et de la viande nécessaires à la ferme disciplinaire des Croisettes pendant les six premiers mois de l'année 1863. Les soumissions, sur timbre et cachetées, devront être déposées au bureau de l'Inspecteur des établissements de détention soussigné, où le cahier des charges est déposé, jusqu'au lundi 22 décembre courant, à 10 heures du matin, moment où elles seront décachetées. Lausanne, le 11 décembre 1862. G. Dumur, inspecteur.

Mise du solde des vins de la commune de Lausanne. Du 18 décembre 1862.

[55] Cave de Burignon,

de 61 à 64 cent.

du Dézaley d'Oron, de 64 à 72 cent.

La ratification des ventes en Burignon aura lieu lundi. La mise du Dézaley est ratifiée.

Etal nº 1, Petites-Boucheries. **[56]**

Viande de cheval, fraiche et salée, à 30 cent. Saucissons à 60 cent.

SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

DU CANTON DE VAUD.

Ordre du jour de la séance du lundi 22 courant:

Discussion sur le rapport de la commission touchant quelques réformes commerciales (déballages).

Le Comité.

Bétail abattu dans l'abattoir de Lausanne.

DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 1862.

BOUCHERS.	Bœuſs.	Taur.	Vaches.	Veaux.	Mout.	Chèvres.	i Charcutiers.		
Meyer	. 2	>	1	7	12	•	ł		
Enning	. 2	>	•	8	6	•	Porcs. Abetel 1		
Lauffer	. 2	,	•	10	5	,	[
Ferber	. 1	•	•	4	6	,	Baatard 1		
Martin	. 1	•	•	8	7	•	Badan 1		
Pièce	. 2	2	>	9	8	•	Bussy 4		
Fischer	. 1	>	1	4	4	•	Calame 4		
Pidou	. >	•	1	1	•	•	Forney, F 3		
Hählen, veuv	e 1	•	,	4	5	•	Forney, L 4		
Weber		•	•	4	3	•			
Werdenberg	. 2	•	>	8	4	• i	Lavanchy 2		
Consommat.	. 5	•	•	14	7	•	Maurer, Adrien 2		
Hählen, Marc		. >	1	1	3	•	Mojonnier 6		
Maurer, Adrie	n 1	•	2	10	3	,	Pache 1		
Sing		,	,	2	4	,	Rieben 3		
Péneveyre pèr	е .	•	1	1	•	, j	Roseng, 2		
Wirtz	. ,	•	1	4	1	,			
Gysin	. ,	•	2	1	•	•	Schöny3		
Péneveyre fils		,	1	2	1	1	Stauffer 1		
Virchaux			1	2	1	,	Strudel1		
Pingoud		•	•	2	2	•	Wieland 1		
Fellmann		•	•	2	3	•	Divers 7		
-	23	,	12	108	85	1	47		
Semaine précéd.		,			108	3	41		
Domaino proced.	چي	•	14						
		Greffe de la Municipalité.							

KA KAMIKEE

[50]

JOURNAL ILLUSTRÉ

Rédigé par A. VULLIET, directeur de l'Ecole Supérieure de Lausanne.

Un numéro de 24 pages le 1er et le 15 de chaque mois, avec plusieurs jolies gravures et couverture imprimée.

Scènes d'histoire, aventures de voyage, nouvelles et récits, biographies, descriptions d'histoire naturelle, éducation, sciences, découvertes, missions, faits curieux, poésies, etc., articles courts et variés à la portée de tous.

Prix d'abonnement pour l'année 1863

SOIT 24 NUMÉROS RENDUS FRANCO A DESTINATION Pour la Suisse Fr. 4 — Pour la France et l'Italie 4 50

S'ABONNER SANS RETARD au Bureau de **La Famille**, nº 20, Escalier-du-Marché, à Lausanne, et chez tous les libraires et bureaux de poste de la Suisse et de l'étranger. Affranchir.

EN VENTE AUX MÊMES ADRESSES:

La collection de 1862, brochée, 5 fr.; reliée	•	Fr.	6 50
La dite de 1861, brochée, 5 fr.; reliée		D	6 50
La dite de 1860, brochée, 4 fr.; reliée		3	5 50

A la librairie J. DURET-CORBAZ,

rue St-Pierre, à Lausanne.

COURS D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE par Mile Cornélie Chavannes, 4° édition. 1 vol. in-12 de 382 pages. Prix: 2 fr. 25. Quelques épis de la Canaan céleste, brochure in-18 de 180 pages. 50 cent.

CAISSE DE RENTES SUISSE

(Schweizerische Renten-Anstalt)

INSTITUTION NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

[29] SITUATION DE LA CAISSE.

PARTICIPATION DE L'ÉTAT DE ZURICH ET DE LA CONFÉDÉRATION.

Le Grand Conseil zuricois ayant voté une subvention annuelle de 20,000 fr. et le Conseil fédéral accordant 8,000 fr. par an à verser dans la Caisse pour assurer des pensions aux familles des pasteurs et instituteurs du dit canton, et aux professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale.

Pour assurer 1000 fr. à ses héritiers (ou à qui que ce soit), on paie annuellement:

Age de l'assuré	Pendant 10 ans	Pendant 15 ans	Pendant 20 ans	Durant la vie entière
25 ans,	49 fr.	37 fr.	31 fr.	22 fr.
30 »	51,50	39,50	33,50	24,50
35 •	56,—	42,—	36 , —	27,50
40 .	$62,\!50$	47,50	40,—	32,50
45 »	69,50	53,—	45,50	39,
60 •	100,	83,	78,—	71,50

Ces assurances en cas de décès, constituant une CAISSE GÉNÉRALE DES VEUVES ET DES ORPHELINS, doivent surtout être recommandées à tout chef de famille qui, réfléchissant à l'incertitude de la vie, désire assurer un capital relativement considérable à sa famille survivante, par le moyen d'économies modiques annuelles qui, placées ailleurs par lui, ne produiraient la même somme qu'au bout de longues années, tandis que la Caisse paie cette somme assurée quand même le souscripteur serait enlevé aux siens immédiatement après avoir conclu le contrat et n'avoir versé qu'une première mise annuelle. Dans ces assurances en cas de décès, les versements NE SE FONT POINT A FONDS PERBUS. — Ce genre de contrat convient aussi à tout industriel qui veut augmenter son crédit ou pouvoir mieux s'arranger avec des créanciers, etc. — (Voir les Statuts, pages 21 et suivantes.)

Rentes viagères immédiates. — 100 fr. versés UNE FOIS POUR TOUTES assurent une RENTE de:

7,69 fr. 8,33 fr. 10,20 fr. 11,23 fr. 12,04 fr. à l'âge de 50 ans 55 ans 60 ans 65 ans 70 ans.

Les rentes viagères immédiates conviennent plus spécialement à des personnes àgées et sans famille qui désireraient augmenter leurs revenus et n'avoir en même temps aucun souci d'administration; — aux négociants aisés qui ne voudraient pas avoir à regretter de n'avoir pas, durant leur prospérité, employé une partie de leur fortune à pourvoir de cette façon aux besoins de l'avenir, etc.

[57] A vendre 3 paravents de différentes grandeurs. S'adresser, rue Haldimand 5, au 1ºr étage.

[61] M^{nc} Leyvraz-Chaillet, rue du Pont 17, vient de recevoir un grand choix de lingerie. Parruces, cols, bonnets de linge ou à rubans, le tout à des prix très avantageux.

[47] Les personnes qui auraient des comptes à régler avec M^{me} veuve Dupertuis, sont priées de les adresser, d'ici au 31 décembre, à M. S. Dupertuis, librairie Delafontaine et Rouge, à Lausanne. On se prévaudra du présent avis.

CHOUCROUTE DE BERNE.

[22] Chez SIMOND fils, rue du Pont 13.

[39]

[33] Le cabinet de M. Schmid, chirurgien-dentiste, sera transporté, dès le lundi 22 décembre, rue Haldimand 5, premier étage.

Juliennes grosses et fines

pour potages,

Chez Simond fils, rue du Pont, 13.

Rentes viagères différées. Pour s'assurer une rente de 100 fr., à partir de sa 60e année,

une personne agée de 20 ans 25 ans 30 ans 35 ans 40 ans 45 ans

paie annuellement. . 6 fr. 20 9 fr. 40 13 fr. 18 fr. 26 fr. 42 fr.

Les rentes viagères différées, soit pensions de retraite, répondent surtout au désir de celui qui, par le moyen de modiques économies annuelles, veut se créer un REVENU CERTAIN pour SES VIEUX JOURS, à partir d'un âge déterminé, par exemple à dater de sa 55°, 60° ou 65° année.— La rente annuelle, immédiate ou différée, échoit au 31 décembre, et si le rentier meurt dans le courant de l'année, la Caisse paie encore la fraction de rente qui correspond au temps écoulé depuis le 31 décembre précédent jusqu'à la date du décès du rentier.

Les assurés de la Caisse de Rentes sont tenus au courant de la marche de l'établissement par les **COMPTES-RENDUS** qui se publient annuellement après avoir été vérifiés par le **Conseil de surveillance**, dont voici la composition actuelle (trois membres nommés par le gouvernement zuricois, dix par dix autres gouvernements cantonaux et trois par le Crédit suisse): MM. F. WILD, conseiller d'Etat et direct des finances, à Zurich;

- D' J.-J. Rüttimann, professeur et membre du Conseil des Etats, à Zurich;
- Dr A. ESCHER, ancien président du Conseil d'Etat, etc., à Zurich;
- » Von Peyer-Imhof, conseiller national, à Schaffhouse;
- C. OTT-TRÜMPLER, à Zurich, membre de la Chambre de commerce;
- » H. STAPFER, à Horgen, membre de la Chambre de commerce;
- . A. MATTHYS, membre du Grand Conseil et avocat, à Berne;
- » A. JECKER, conseiller d'Etat, à Soleure;
- » S. DÆTTWYLER, caissier de la Banque cantonale, à Aarau;
- D. ROSENMUND-BERRI, de Liestal;
- C. VALENTIN, conseiller d'Etat, à Coire;
- » G. Labhart, président du Conseil d'Etat, a Frauenfeld;
- C. Nager, administrateur, à Lucerne ;
- D' J. BLUMER, membre du Conseil des Etats, à Glaris;
- J.-C. Bærlocher, président du Directoire de commerce, à St-Gall;
- . GASSER, conseiller d'Etat, à Schaffhouse.

Nous rappelons aux personnes déjà assurées auprès de la Caisse de Rentes, que le prochain versement de leurs primes doit se faire dans le courant du mois de janvier 1863.

S'adresser chez MM. William Denis, agent général, rue Neuve, 4; Gattabin, notaire; Ch. Bessières, banquier, à Lausanne, et chez M. Bolomey, notaire, à Lutry.

GAZ LIQUIDE 1" QUALITÉ, INCOLORE

[40] Chez SIMOND fils, rue du Pont, 13.

[42] A la librairie DELAFONTAINE & ROUGE, on trouve toujours de l'eau-de-cerises garantie pure et de toute confiance. Celle de 1862 est à 4 fr. le pot sans le verre, et la vieille toujours à 5 fr.

A. GRÆSER sellier, fabricant d'articles de voyage,

[45] rue Petit-St-Jean, 14.

Grand choix de cabas pour dames, sacs d'écoliers et articles de voyage en tout genre, à des prix bien réduits. On se charge de monter des sacs et des ceintures en broderie.

[46] La personne qui a négocié la semaine dernière à MM. frères Muret, à Morges, 4 coupons de 25 fr. n° 25 401 à 25 404 rente Piémont, est priée de passer de suite à leur bureau pour une communication qui l'intéresse.

[24] J. Rossier, cordier, Halle de St-Laurent, est toujours bien assorti de tous les articles concernant son état.

0UVRAGES NEUFS

A MOITIÉ PRIX ET AU-DESSOUS

Jusqu'au nouvel-an, ces ouvrages pourront être donnés comme primes aux acheteurs, en proportion de leurs achats.

POUR LES CONDITIONS

S'adresser à Samuel BLANC, libraire,

à Lausanne, Escaliers-du-Marché, 2.

₽.	I.	Dernière bohémienne, par Mme		_	-0			-0
		REYBAUD, au lieu de	1	ir.	อบ			50
		Les Prémices, récréations poéti-						
		ques par L. Monnet	1	D	_			50
₽.	II.	Une nièce de l'Oncle Tom	1	3	50			75
		Une âme indépendante, par Nie-						
		RITZ	2	7				75
		Scènes vaudoises, par C. JACOTTET						75
Ð	тп	Poésies complètes de HÉBEL, un						
Ι.	111.	joli vol	3	,		1	fr	
		Vie et voyages de Dampier	9	Ξ.		î		
_	~~~		۷	•		1	•	
Р.	IV.	ALBUM SUISSE, étrennes hel-	2		50	4		50
		vétiennes	o	ю	30	1	»	30
		Le trésor de la cuisinière, par	_					-0
		Périgord	2)	50	1	*	50
		Les heures d'école du jeune						
		Louis (en allemand)	3	*	50	.1	D	50
Ρ.	v.	Scènes de la Forêt-Noire, 2 vol.	5	•	· — ·	2	ъ	
		La famille de Glen-Luna ou le						
		compagnon du vaste monde,						
		2 vol	6	D		2	,	

A la même librairie:

un joli choix de livres d'étrennes.

LIQUIDATION

Chez E. WEILER, rue Saint-Francois, 22, Lausanne.

[8] Vu l'approche du nouvel-an et pour accélérer l'écoulement des marchandises, le public est avisé que toutes les nouveautés pour robes seront vendues 20 pour cent au-dessous des prix ordinaires.

Lainage, toilerie en fil et en coton, damas pour meubles, couvertures, draperie, châles en grand choix.

Foulards de Lyon, haute nouveauté, première qualité, à 3 fr. 65.

Châles tartans carrés-longs, pure laine, à fr. 8.

CONFECTIONS POUR DAMES ET ENFANTS

EXCESSIVEMENT BON MARCHÉ.

Magasin de l'Hôtel de la Poste,

A L'ANGLE DU GRAND PONT.

Encore quinze jours de vente, vu les prochaines démolitions.

Les habillements confectionnés pour hommes seront vendus au prix contant, vu le peu de jours qu'il nous reste pour les liquider.

[5] A. Morel, successeur de Blanchet, confiseur, rue de Bourg 14, prévient le public qu'il vient de recevoir de Paris un beau choix de cartonnages et d'attrapes; on trouvera aussi chez lui un bel assortiment de bonbons fins, bonbons chocolat, petits fours décorés, objets pour arbres de Noël. Il se charge également de toutes les commandes concernant sa partie; il ne négligera rien pour satisfaire toutes les personnes qui voudraient bien l'honorer de leur préférence.

[25] PHOTOGRAPHIE.

Portraits encadrés de 2 fr. 50 à 25 fr., cartes de visite à 12 fr. la douzaine. L'atelier est place St-Laurent 19, 1er étage. A vendre de plus un petit objectif photographique, avec sa chambre et les autres accessoires, si on le désire.

ANDRÉ SCHMID, dessinateur,

Place St-Laurent 19.

A l'honneur de rappeler aux dames qu'il compose et reproduit les dessins de broderies sur jaconat, mousseline, drap, velours, soie, etc.

Grand choix de dessins pour plumetis et soutaches.

OFFRES ET DEMANDES.

[62] On désire trouver à acheter de rencontre un petit lit en fer. S'adresser au bureau de cette feuille (librairie Delafontaine et Rouge), qui indiquera.

[58] Une demoiselle au courant du service de magasin, désire se placer au plus tôt possible. S'adresser au bureau de cette feuille.

[52] On désire placer un enfant en nourrice aux environs de Lausanne, pour la fin de janvier prochain. S'adresser à M^{me} Chappuis, sage-femme, au Grand-St-Jean.

[23] On demande à louer, pour le retour de la bonne saison, aux abords de Lausanne, une maison d'habitation bien exposée, avec dépendances et terrain suffisants pour l'établissement d'un jardinier. Adresser les offres, sous les initiales M. A. M. T., à la librairie Delafontaine et Rouge, place de la Palud, 2.

NOUVELLES POLITIQUES.

Ce n'est pas seulement une lutte d'influence qui se produit entre l'Angleterre et les autres puissances au sujet de la Grèce, c'est bien plutôt un duel diplomatique, et l'avantage est complétement aujourd'hui pour le cabinet de Saint-James, pour consolider sa prépondérance en Orient, prépondérance menacée par la Russie et la France, l'Angleterre ne s'est pas bornée à repousser tous les prétendants, en laissant voter le peuple grec en faveur du prince Alfred; c'est aussi dans ce but qu'elle vient de céder à la Grèce les sept îles de l'archipel ionien. Cette résolution a frappé d'éblouissement la diplomatie, qui ne s'attendait pas à ce que l'Angleterre satisfit aux nécessités de la situation par un tel sacrifice. Le désintéressement (?) du cabinet britannique a produit dans la diplomatie française un embarras dont on peut juger par ce fait, qu'elle a reconnu nécessaire de ne pas accepter la cession du territoire de Diego-Suarez, dans l'île de Madagascar, cession précédemment arrêtée avec le prince Radama. Cette résolution a été prise sur le conseil du ministre Persigny, et pour ménager les susceptibilités de l'Angleterre.

Eles Ioniennes. - On écrit de Corfou :

« Je ne sais quel régime sera inauguré dans le nouveau royaume hellénique, mais s'il est semblable à celui qui régit les sept îles, les Grecs pourront s'appliquer la fable des grenouilles qui demandent un roi. Ainsi, par exemple, tout journal est prohibé à Corfou; les seules feuilles que l'on trouve dans les endroits publics sont l'Observateur de Trieste, feuille commerciale, et un journal grec publié sous les auspices du gouvernement. Ne pas avoir de journaux ne constitue point, certes, une calamité publique; mais c'est une entrave mise à la liberté de penser, et celle-là en entraîne beaucoup d'autres. Aucun étranger ne peut posséder d'armes. J'ai un fusil, un innocent fusil de chasse, qui ferait rire un moineau; j'ai du le laisser à la police, qui le gardera tant que je serai dans l'île. Hier, au café de la Marine, je causais des événements du jour avec quelques étrangers; le maître de l'établissement nous a priés de changer de conversation, parce que cela pouvait lui attirer des tracas de la part de la police. Maintenant, quant à la chose matérielle, l'Angleterre a doté les îles de routes magnifiques; elle y a introduit la vie à bon marché, un esprit de confort et de propreté dans les habitations tout à fait étranger aux mœurs grecques. Si elle n'a pu emprisonner tous les voleurs, au moins n'y a-t-il plus d'assassins.

« En résumé, Corfou s'occupe peu de politique. Si l'on vit, comme je le fais, mélé intimement au peuple, on trouve au fond de tous les esprits un grand regret du temps où l'Ionie était vénitienne; la langue populaire est, du reste, la langue italienne. A la surface, le peuple est marchand et rien autre; aussi l'élection du prince anglais est regardée par les spéculateurs comme une excellente opération commerciale. Un vieux Corfiote, qui a vu les Français, les Russes, et je ne sais qui encore, en possession des îles, me disait : « Nos pères, qui étaient Italiens, avaient » tout : ils avaient l'argent et la gloire, que Venise ne leur marchandait pas. Après tout, il faut vivre et commercer. » Ceci est l'esprit de tous. »

ALLEMAGNE. — Ce qu'on a fait depuis deux ans, dit la Gazette de Bavière, pour les forteresses fédérales allemandes, est prodigieux. Elles ont reçu pendant cette période 600 pièces de

position rayées, avec toutes les munitions nécessaires; tout l'ancien matériel a été remplacé par du nouveau, mieux construit. Sous beaucoup d'autres rapports encore, la force des forteresses fédérales a été considérablement augmentée.

Luxembourg a été fortifié par la construction d'un nouvel ouvrage. A Mayence on a commencé à construire deux ouvrages sur la côte nord-ouest (vers Bingen); on porte en avant aussi les remparts de cette place du côté le plus exposé. Pour Rastatt, la diète est saisie d'un projet de camp retranché capable de contenir tout le 8 corps d'armée. A Ulm, on doit augmenter les forts qui forment le camp-retranché et les porter plus avant sur les points dominants

Tout cela ne fait guère croire à l'acceptation par l'Allemagne du traité de commerce franco-prussien et à la signification pacifique qu'on lui donne.

MEXIQUE. - Une dépêche de la Havane, en date du 2 décembre, annonce que les Français ont occupé le port de Tampico sans rencontrer de résistance.

Confédération suisse.

Le gouvernement vaudois doit s'être plaint, par deux fois, très vivement au Conseil fédéral de ce que le Journal de Genève avait publié la nouvelle de la signature du traité sur la vallée des Dappes avant qu'il lui eût été donné connaissance officielle du fait, soit par dépêche, soit par lettre. Du reste, il convient d'ajouter que le texte même du traité a été adopté d'un commun accord avec le Conseil d'Etat vaudois, lequel a été consulté sur les moindres changements de rédaction.

Canton de Vaud.

Le budget de 1863, tel que vient de l'arrêter le Grand-Conseil, boucle par un excédent des dépenses sur les recettes de 249,140 fr.

LAUSANNE.

La Municipalité fait opérer de temps à autre la vérification du lait qui se vend en ville. Dernièrement, il fut constaté que le lait d'un marchand contenait 40 % d'eau. Cité en section de police, le laitier fut condamné à 6 fr. d'amende, quoiqu'il protestat que la fraude n'était pas son fait. Il fut effectivement prouvé plus tard que le lait était déjà falsifié à Ecublens, d'où il provenait.

Une fraude pareille est-elle suffisamment punie par l'amende municipale? Il ne le semble pas; mais si l'on examine la loi, on verra qu'elle présente une lacune à cet égard. En effet, la loi permet de renvoyer devant les tribunaux celui qui altère une denrée ou une boisson par des mélanges nuisibles à la santé; mais la falsification sans danger pour la santé publique n'est pas atteinte. C'est ainsi que, l'année dernière, un marchand de vins dont la falsification était flagrante à échappé à toute condamnation.

L'intérêt du commerce et celui de la morale publique semblent donc exiger qu'il soit pris des mesures pour remédier à cette lacune de la loi. En attendant, la publication des noms des falsificateurs nous paraîtrait de nature à produire un excellent effet.

- Le Conseil communal vient d'être convoqué quinze jours à l'avance, conformément au règlement, pour voter sur l'admission d'un candidat à la bourgeoisie (B. Zimmermann). Dans cette séance, qui aura lieu le 5 janvier, sera en outre élue la commission chargée de la répartition de l'impôt communal.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

-- Une correspondance fribourgeoise de la Gazette fédérale de Berne dit que c'est au château d'Attalens (frontière vaudoise) qu'auraient été consommés par le propriétaire de ce domaine les faits signalés dans nos derniers numéros. Il a été dénoncé à la justice par une servante-maîtresse qu'il avait congédiée sans lui régler ses gages, et il a été arrêté à Berne en compagnie d'une nouvelle gouvernante.

Une jeune fille de l'asile de Grandchamp, près de Boudry, a été accusée d'avoir mis le feu trois fois à l'asile même, et d'avoir allumé l'incendie qui a consumé il y a quelque temps le comble du bâtiment, habité par M. le directeur de l'établissement. Cette fille, vaudoise, âgée de 16 1/2 ans, paraissant lundi dernier devant le jury criminel, a avoué les faits mis à sa charge, en ajoutant que c'était pour se venger de ce qu'on ne lui eût pas permis un certain jour de retourner chez ses parents avant de partir pour le disciplinaire de Strasbourg, où on devait l'envoyer. Son avocat s'est servi d'une circonstance particulière de la cause pour faire passer sa cliente comme ayant agi en état de démence au moment de l'action, contrainte par une force à laquelle elle ne put résister, et par conséquent sans intention coupable dans le sens juridique du mot. C'est ce que le jury a admis; en conséquence la prévenue a été acquittée!

- Une vue des glaciers des Diablerets vient de paraître au profit de la fondation de l'Asile du col du Pillon. Ce travail, exécuté avec soin par la lithographie Krauer et Hiss, à Genève, donne une idée parfaite du sujet qu'il représente. Outre ses détails topographiques, il renferme une vue de l'édifice qui va être construit, et l'ensemble forme un tableau d'un coup d'œil agréable et propre à l'ornement d'un salon. A ces avantages vient s'ajouter le mérite de l'entreprise, qui est recommandable à tous égards, car on sait que le col du Pillon est une ligne de communication entre Berne et Vaud, fréquentée en toute saison par un grand nombre de passagers qui, s'y trouvant sans abri, sont exposés parfois aux injures du temps, ou à être ensevelis sous l'avalanche.

VARIÉTÉS.

Nous empruntons au nº du Conteur Vaudois qui vient de paraître la charmante boutade suivante. Elle est due à la plume de M' L. M., dont la verve poétique a produit, sous le voile de l'anonyme, les meilleures devises qui aient orné les rues de Lausanne lors de l'inauguration de la ligne d'Oron.

Les journaux.

Depuis trois mois, hélas! que de maculature! Que de papier partout tombant à l'aventure!... Epiciers, hâtez-vous! fabriquez des cornets; Facteurs, pliez le dos sous vos nombreux paquets.

Etes-vous près du feu? la bise est-elle forte? Un importun survient, entr'ouvre votre porte:

- Voulez-vous le Furet? très beau journal, mon cher!

- Oh! merci. — Prenez donc, croyez-moi. — C'est trop cher-

Un quart d'heure s'écoule; un maudit facteur passe: - Voulez-vous le Conteur? - Morbleu, ceci me lasse!

Décampez, s'il vous plait! c'est vraiment un abus. Sachez que maintenant on ne m'en conte plus.

Durant ce dialogue arrive une fillette

Qui, d'un air souriant, vous lance l'Estafette.

- Veux-tu bien t'en aller, petite!... veux-tu bien....

- Acceptez-le, monsieur: coûte rien, coûte rien! Puis, à peine avez-vous refermé votre porte,

Que trois coups sont frappés: - Monsieur, je vous apporte

Un journal tout nouveau, sans fiel, sans politique, Journal d'éducation, Journal pédagogique.

Oh! c'est un vrai tourment! Peste soit des journaux!

Me laisserez-vous donc un instant en repos?.... Je suis maître chez moi; sortez! sortez d'ici!

Ne me présentez plus votre papier noirci. Je ne lirai plus rien, et, bravant l'étiquette,

Je m'en vais de ce pas renvoyer la Gazette.

Prédicateurs à Lausanne.

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE.

Cité. — A 9 h. 3/4, M. Curtat; à 2 h., M. Chapuis.

St-Laurent. — A 9 h. 3/4, M. Vuilleumier; à 2 h., M. Fabre.

St-François. — A 9 h. $^{3}/_{a}$, M. Fabre ; à 2 h., M. Rochedieu. **Ouchy.** — A 9 h. $^{3}/_{a}$, M. Rochedieu.

Terreaux. — A 9 h., M. Bridel (Ste-Cène); à 7 h. 1/2 du soir, M. Clément.

Martheray. — A 10 h., M. Monneron (Ste-Cène); à 7 h. 1/2 du soir, M. Germond.

MERCREDI 24 DÉCEMBRE.

Cité. - A 2 h., M. Chapuis.

JEUDI 25 DÉCEMBRE (Noël).

Cité. — A 9 h. 3/4, M. Fabre; a 2 h., M. Rochedieu.

St-Laurent. — A 9 h. $\frac{5}{4}$, M. Rochedieu; à 2 h., M. Curtat. St-François. — A 6 h. $\frac{3}{4}$ du matin, M. Chapuis; à 9 h. $\frac{5}{4}$, M. Curtat; à 2 h., M. Girard.

Ouchy. — A 9 h. $^{5}/_{4}$, M. Chapuis.

Terreaux. — A 9 h., M. Monneron (Ste-Cène); à 7 h. 4/2 du soir, M. Scholl.

Martheray. — A 10 h., M. Germond (Ste-Cène); à 7 h. 4/2 du soir, M. Bridel.

(Il sera entendu, pour les services allemand et anglican, que lorsqu'aucun prédicateur n'est indiqué, c'est le pasteur ordinaire de chacune de ces églises qui officie.)

Bourse de PARIS, du 19 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 1/2. - 3 %, 69.85. - 4 %, 97.90. Crédit mobilier, 1110. — Chemins autrichiens, 507. — Lyon 1150. - Genève, 370. - Ouest-Suisse, 141. - Central-Suisse, 475.